



Ville d'Esch-sur-Alzette

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 22 avril 2016 - Transactions immobilières

Par la présente je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Intégration d'une parcelle dans le Domaine Privé Communal

La Ville intègre la parcelle inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section C d'Esch/Sud, au lieu-dit « rue Renaudin », n° 621/5086, jardin, d'une contenance de 1 a 49 ca du Domaine Public Communal de la Ville dans le Domaine Privé Communal. Cette intégration se fait pour régulariser la situation existante, la parcelle faisant partie de la voirie publique de longue date.

Veuillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Esch-sur-Alzette, le 13 avril 2016

Chef de Service des Biens Communaux
Janine BİSDORFF